

SSS : STRUCTURES D'EXCELLENCE

Créer les conditions de l'ambition

Stage des Responsables de Sections Sportives Scolaires, 9-10 septembre 2013

POURQUOI CE STAGE ?

POURQUOI CE STAGE ?

- 1- Harmoniser un dispositif important et très hétérogène au sein de l'EPS-NC ;
- 2- Rénover-améliorer le cahier des charges des SSS-NC dans le contexte général de réduction des coûts ;
- 3- Mettre en relation / faire partager les expériences de chacun(e) en fonction de contraintes/ressources singulières.

CADRES FONCTIONNEL ET CONCEPTUEL

1- LES TEXTES

**Qu'est-ce qu'une SSS selon
l'institution (MEN) ?**

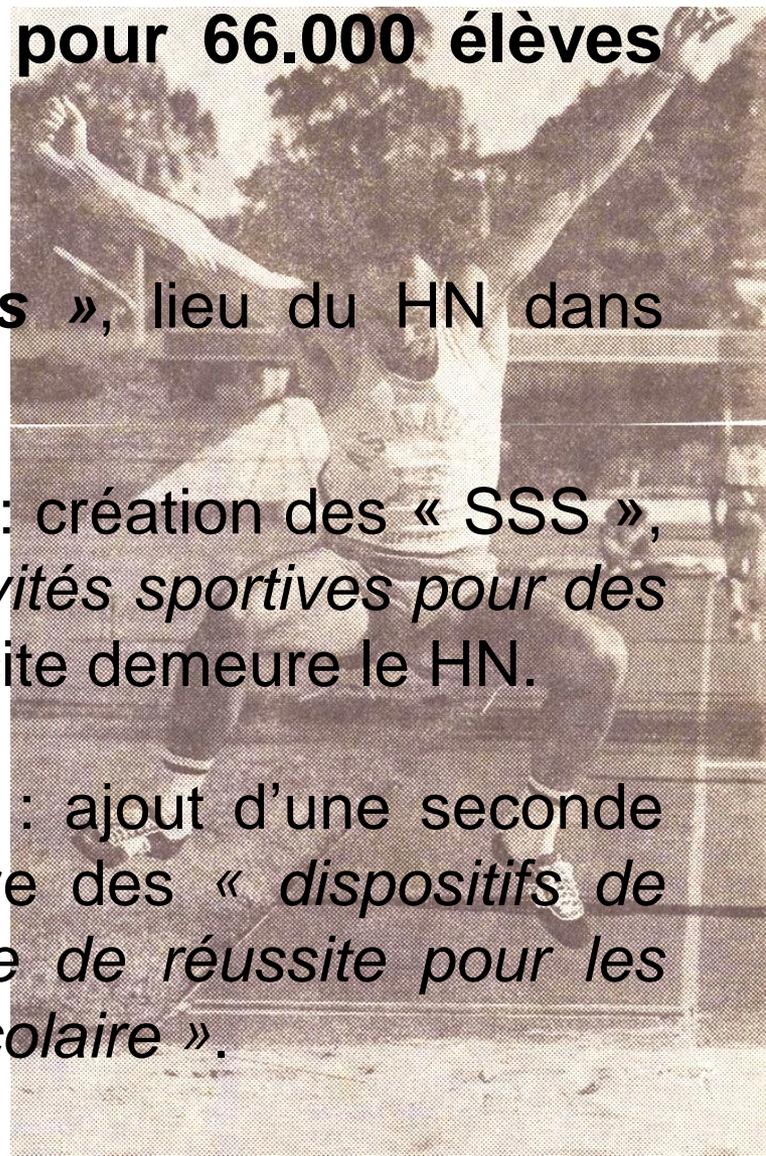
HISTORIQUE NATIONAL (1)

SSS 2010' France = **3.000 SSS** pour **66.000 élèves** (2,2 % population scolaire).

→ Jusqu'en 1996 : « **sport-études** », lieu du HN dans l'Ecole

→ Circulaire n° 96.291, 13/12/1996 : création des « SSS », pour la « *pratique approfondie d'activités sportives pour des élèves volontaires* ». La finalité explicite demeure le HN.

→ Charte des SSS du 13/06/2002 : ajout d'une seconde finalité : les SSS peuvent aussi être des « *dispositifs de remédiations et de nouvelle chance de réussite pour les jeunes en rupture avec le système scolaire* ».



HISTORIQUE NATIONAL (2)

→ Conduit dans les années 2000' à des **situations extrêmement disparates** en termes de modalités de création, d'organisation, de fonctionnement, de pratique sportive, de soutien scolaire, de suivi médical, etc.

→ Grande enquête nationale : **Rapport n° 2008-038 relatif aux SSS**, afin de savoir quelles évolutions possibles. Débouche sur 3 pistes :

1- maintien d'un dispositif aux finalités ambivalentes avec une adaptation des règles à chaque SSS ;

2- développement uniquement des SSS à objectif véritablement sportif ;

3- séparation des SSS en 2 catégories distinctes : vocation sportive / vocation éducative, avec des règles différentes.

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

→ **Circulaire n° 2011-099 du 29/09/2011** : « SSS », remplace les textes de 1996 et 2002.

PRINCIPAUX POINTS A RETENIR

Une « finalité » avant tout sportive (préambule)

« Le sport est reconnu comme un moyen d'enrichissement physique, moral, culturel et intellectuel. Source de plaisir et d'accomplissement personnel, il contribue à la formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome et socialement éduqué. (...)

La présente circulaire (...) réaffirme le caractère sportif des SSS vis-à-vis des membres de la communauté scolaire, du milieu sportif et des collectivités territoriales ».

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

1) Une politique sportive nationale clarifiée

1.1 Objectifs

« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de **bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive** proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant **l'occasion de progresser et d'être valorisés** dans leur **sport de prédilection**. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire ».

« Les sections sportives scolaires permettent la **formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants**. Elles permettent aux élèves **d'atteindre un bon niveau de pratique** sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau ».

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

1.1 Objectifs

« **Les sections sportives se distinguent des dispositifs suivants :**

- **le volet sportif de l'accompagnement éducatif**, qui vise davantage l'ouverture des élèves à des activités de découverte et d'initiation, le soir après les cours ;
- les structures et dispositifs des parcours de l'excellence sportive dans le cadre du **sport de haut niveau validés par le ministère chargé des sports** ». → CTE, Pôles, CHAM, « classes sportives », etc.

1.2 Partenariats

« Toute ouverture de section sportive scolaire **exige un partenariat** avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées régionalement et localement. Ce partenariat doit contribuer à la **dynamisation du tissu sportif local et être formalisé par une convention pluriannuelle.**

D'autres conventions sont à encourager entre l'établissement, les collectivités territoriales, les services déconcentrés du ministère chargé des sports, les intervenants extérieurs ou les associations sportives ».

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

2) Pilotage académique

2) 1) Modalités d'ouverture

- Ouverture par décision du Recteur.
- Chef d'établissement fait une proposition d'ouverture d'une SSS auprès du Recteur, **après avis du CA** qui rend son avis après consultation de l'équipe pédagogique EPS ;
- Modalités de constitution du dossier d'ouverture ;
- Modalités de constitution du dossier de reconduction ;
- « *La SSS a vocation à couvrir si possible l'ensemble du cursus collège ou lycée* » ;
- « *Attention toute particulière aux SSS **public féminin*** » ;
- « *Une SSS doit avoir **un effectif suffisant** pour garantir la mise en place d'un enseignement de qualité et d'une pratique conforme à l'activité...* » ;

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

2) 2) Implantations

- Le Recteur veille à une **implantation territoriale lisible et cohérente**.

2) 3) Moyens et partenariats

- Moyens propres à l'établissement... « *sous réserve de conformité au projet avec le cahier des charges national* ».
- Partenariats extérieurs : soutien des **collectivités territoriales, partenaires privés, instances fédérales**, clubs sportifs doit être recherché pour l'attribution d'installations, l'aide au fonctionnement de la structure, le contrôle médico-sportif. Nécessite alors une **convention écrite**.

2) 4) Pérennité de la SSS

- « *Une SSS est ouverte pour **couvrir le cursus scolaire** d'un élève au collège (4) ou au lycée (3) » ;*
- « *Ce dispositif **doit être pérenne quelle que soit la mobilité des personnels** » → *constitution d'équipes pluridisciplinaires d'enseignants motivés par le projet, conventions de partenariats avec les instances sportives impliquées, etc.**

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

3) La SSS au sein de l'établissement

3) 1) Publics concernés

- « **Tous les élèves désireux** de pratiquer l'activité proposée dans la SSS de leur choix ».
- « Des dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles au titre du motif « parcours particulier de l'élève ».

3) 2) Responsabilité

- « **Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la SSS est confiée à un enseignant d'EPS** » ;
- « L'enseignant responsable coordonne une équipe pluridisciplinaire d'enseignants volontaires ».

3) 3) Encadrement

- « L'encadrement est effectué aussi souvent que possible par les enseignants d'EPS de l'établissement ou, à défaut, par des éducateurs sportifs agréés par la fédération concernée (titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'État dans la spécialité, doivent figurer dans la convention mentionnée en 1-2 (nom et qualification) ».

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

3) 4) Organisation du temps scolaire

- « Le temps de pratique de la SSS doit être intégré à l'edt de l'élève et ne peut en aucun cas se substituer aux horaires obligatoires d'EPS ».

- « Ce temps de pratique ne peut être inférieur à 3 heures hebdomadaires par élève, réparties en 2 séquences si possible ».

→ 2014 : toute SSS-NC ne respectant pas cette règle sera fermée !

- « Volume de pratique à penser dans l'intérêt des élèves. Ainsi **l'équilibre** entre le temps de pratique sportive, le temps consacré à l'étude des autres disciplines et les temps de repos doit être une **priorité** lors de l'élaboration de l'edt de la SSS ».

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

4) Association sportive

- « Les élèves inscrits en SSS **sont incités** à adhérer à l'AS de l'établissement et à participer aux compétitions organisées par l'UNSS, dans le respect de ses règlements ».
- « Le coordonnateur de la SSS veille à la **parfaite harmonisation** des calendriers des entraînements et des rencontres sportives (scolaires et fédérales) ».

5) Suivi de santé

- « Le suivi médical relève du dispositif législatif et réglementaire en vigueur. La collaboration avec les personnels de l'éducation nationale doit permettre un suivi attentif et prévenir tout risque excessif de fatigue ou de blessure ». → **on reste dans le vague car c'est complexe !!!**

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

6) Evaluation et valorisation des acquis

6) 1) Evaluation académique

- « *Les corps d'inspection sont chargés du suivi pédagogique et de l'évaluation des SSS* ».
- « **Chaque SSS est évaluée au terme des trois années au lycée ou quatre années au collège. Les conclusions sont portées à la connaissance du groupe de pilotage académique** ».
- « **Au regard de cette évaluation, le recteur décide du maintien ou de la fermeture de la section** ».
- « *Lors de son bilan annuel, le groupe de pilotage adresse au chef d'établissement les préconisations relatives à la mise en conformité du dispositif* ».

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

6) 2) Evaluation du projet

- « Le conseil pédagogique EPS évalue le projet de la SSS chaque année et transmet l'évaluation au CA pour information ».
- « Elle doit faire apparaître les réussites et les difficultés rencontrées et permettre d'identifier les axes de progrès possibles :
 - la capacité à **s'inscrire dans un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant** ;
 - la capacité à **prendre part à des rencontres ou les organiser** ;
 - la capacité à prendre l'activité dans le **respect** des règles, de l'arbitre ou du juge, des adversaires et des partenaires ;
 - la connaissance du règlement de l'activité pratiquée ;
 - les aptitudes à **arbitrer** ou à **juger**.

LE TEXTE ACTUEL : SSS 2011

6) 3) Evaluation des acquis des élèves

- « Dans le cadre de la formation globale de l'élève, la maîtrise de ces compétences peut être reconnue et validée par toutes les instances impliquées dans le dispositif ».
- « Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la SSS sont partie intégrante du **processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences**. Elles doivent être prises en compte pour sa validation. Les acquisitions ainsi effectuées au cours de ces activités sont portées sur le livret personnel de compétences ».
- « Au lycée, une appréciation peut être portée sur le **bulletin trimestriel ou le dossier scolaire de l'élève**. Les acquisitions effectuées peuvent permettre l'obtention d'un diplôme de « jeune officiel » UNSS ou d'un diplôme fédéral. ».

2- LE CONTEXTE

Les SSS-NC en chiffres

« L'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé ».

Marc BLOCH

1- UN GOÛT POUR LE SPORT



Jeunes en NC aiment sport (72.000 licenciés sportifs pour 250.000 habitants en 2012)

→ une demande à satisfaire et à encadrer (cadre éducatif)

2- REPARTITION DES 48 SSS-NC : données horaires

48 SSS = 121 HSA
≈ 2,5 HSA / SSS (0 à 5 HSA)

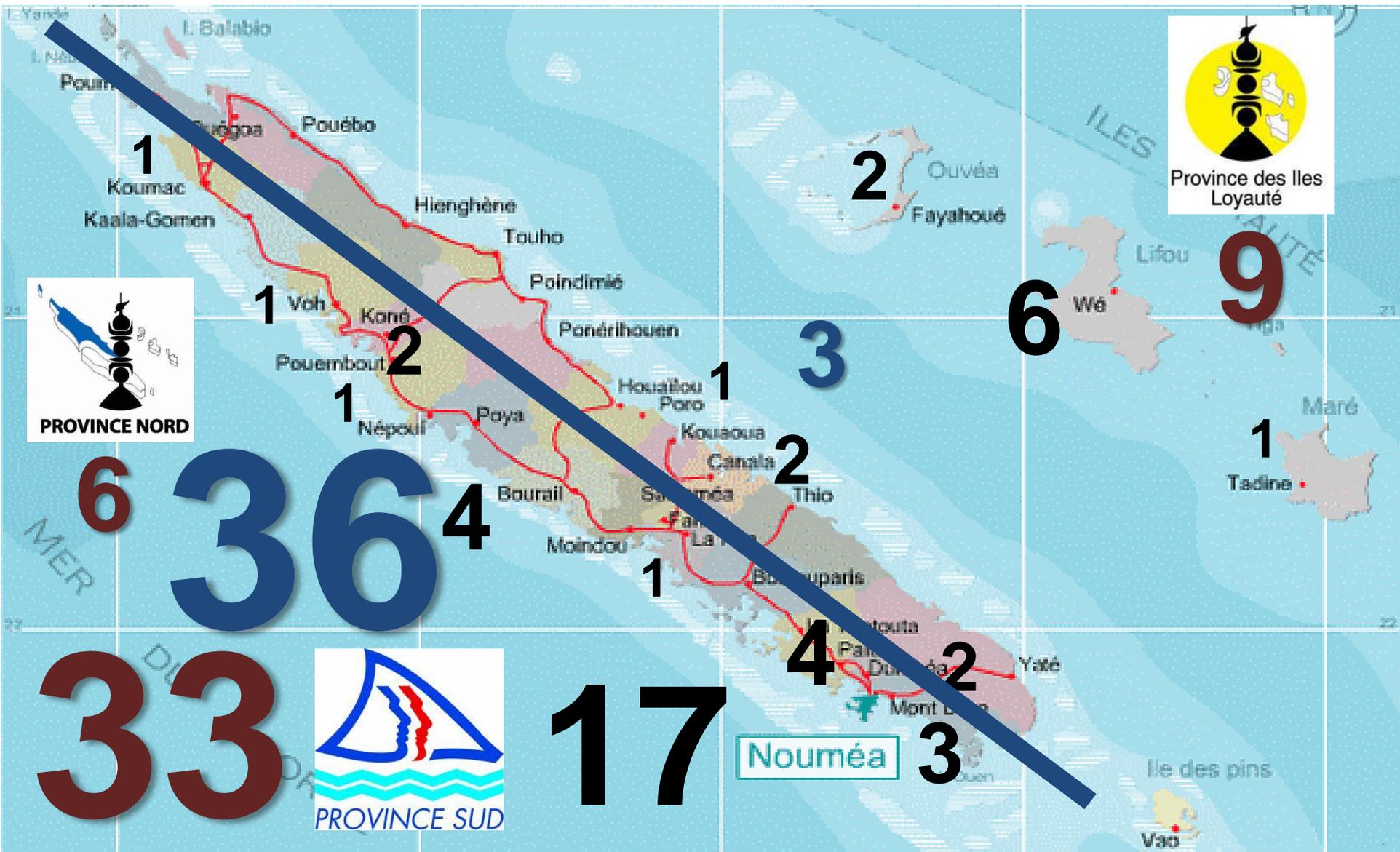
6 postes EPS plein temps

≈



MOYENS CONSIDERABLES ! /
autres académies métropolitaines

3- REPARTITION DES 48 SSS-NC : données géographiques



4- REPARTITION DES 48 SSS-NC : données institutionnelles

PUBLIC
(VR)

35

PRIVÉ
(ASEE-DDEC-FELP)

13

COLLEGE*

34

LEGT LP**

9

5

**LJG 4 / CTUB 2 / CPFER 2 / CSMP 2
CBOUL 2 / CKONE 2 / LPFA 2**

*GOD

**LEGTA

5- REPARTITION DES 48 SSS-NC : données culturelles

APSA	NOMBRE	CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5
Athlétisme	5	X				
Athlé-muscu	1					X
Badminton	1				X	
Boxe	1				X	
Equitation	1		X			
Escalade	2		X			
Football	11				X	
Handball	1				X	
Rugby	4				X	
SUP	1		X			
Tennis	1				X	
Tennis de table	1				X	
Triathlon	1	X				
Va'a	4		X			
Voile/PAV	7		X			
Volleyball	6				X	

6- LES SPECIFICITES LOCALES DE L'UNSS-NC

Le mot du Directeur UNSS-NC : Hugues DAVY



UNSS
NOUVELLE
CALEDONIE



CONCLUSION

Les SSS-NC constituent des moyens importants...

- au plan humain : près de 50 professeurs motivé(e)s et compétent(e)s !
- au plan institutionnel : 121 HSA, soit 2,5 HSA / SSS en moyenne.

... inégalés en EPS dans les autres académies métropolitaines !

... inégalés dans les autres disciplines en NC !

... ce qui sous-entend en retour UN DEVOIR DE REUSSITES ! (une forme de « rentabilité »)

2009 : UNE PREMIERE VOLONTE D'HARMONISATION

Une première volonté d'harmonisation en 2009 : la Commission des SSS + cahier des charges :

- **Commission des SSS** : Inspection EPS, Directeur UNSS-NC, Professeurs EPS public/privé, collèges/lycées/LP, mouvement fédéral (Ligues, CTR).

→ Etude et classement des dossiers / ouverture/fermeture, maintien/modification.

- **Cahier des charges** : administratif, sportif, scolaire + avis du CTR + avis inspection.

Cf. site www.ac-noumea.nc

- **Validation définitive par le Vice-recteur + DIVEET** : en fonction des moyens disponibles.

3- SSS : STRUCTURES D'EXCELLENCES

Des moyens au service d'une ambition

« Fais de ta vie un rêve et de ton rêve une réalité ».

Antoine DE SAINT EXUPERY

UN PREAMBULE : DEPASSER LES IMAGES D'EPINAL

« nonchalance » ...

« pas de rigueur » ...

« cool » ...

« c'est les îles » ...

encore

en retard!



DEPASSER LES PREJUGES (REDUCTIONNISMES)

1- Les **effets miroirs** : l'échec de l'individu (élève) est aussi le reflet de l'échec de la structure (du professeur). La désorganisation en classe reflète parfois la désorganisation de l'enseignant(e).

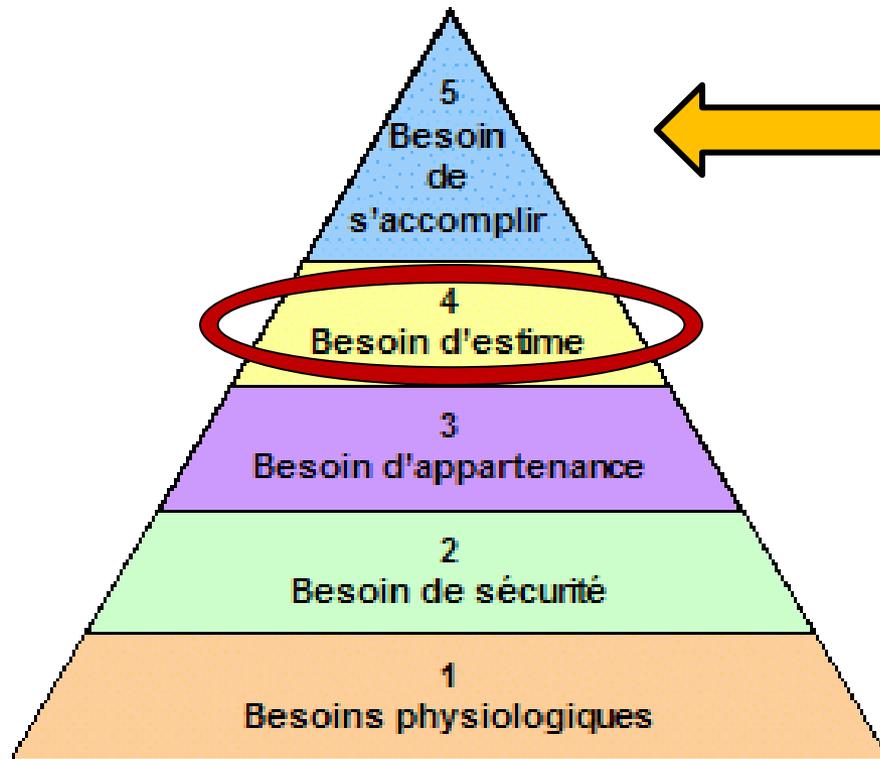


2- Dépasser la **dissonance cognitive** : Se responsabiliser en acceptant son rôle dans l'échec de l'élève (causalité interne = soi), au lieu de systématiquement se préserver en reportant la faute sur des causalités externes (les autres, l'environnement).

3- Adopter une **attitude volontaire** : s'inscrire dans une logique culturaliste et constructiviste (vs fatalisme) : « *oui, il est possible – en partie – de faire bouger les choses... À condition de le vouloir et donc de s'en donner les moyens* ».

1- L'EXCELLENCE ?... POURQUOI ?

→ POUR L'ESTIME DE SOI DE L'ELEVE



樂
BONHEUR

Pyramide de MASLOW (psychologue américain, 1943)

1- L'EXCELLENCE ?... POURQUOI ?

3 BESOINS DE L'ESTIME DE SOI

David McCLELLAND, professeur de psychologie (Université de Harvard)

1- BESOIN D'AFFILIATION = désir d'être aimé/apprécié/reconnu dans un groupe.

2- BESOIN DE POUVOIR (AUTONOMIE) =

- **Pouvoir personnel** : avoir une influence sur sa propre vie.

- **Pouvoir social** : désir d'avoir une influence sur les autres.

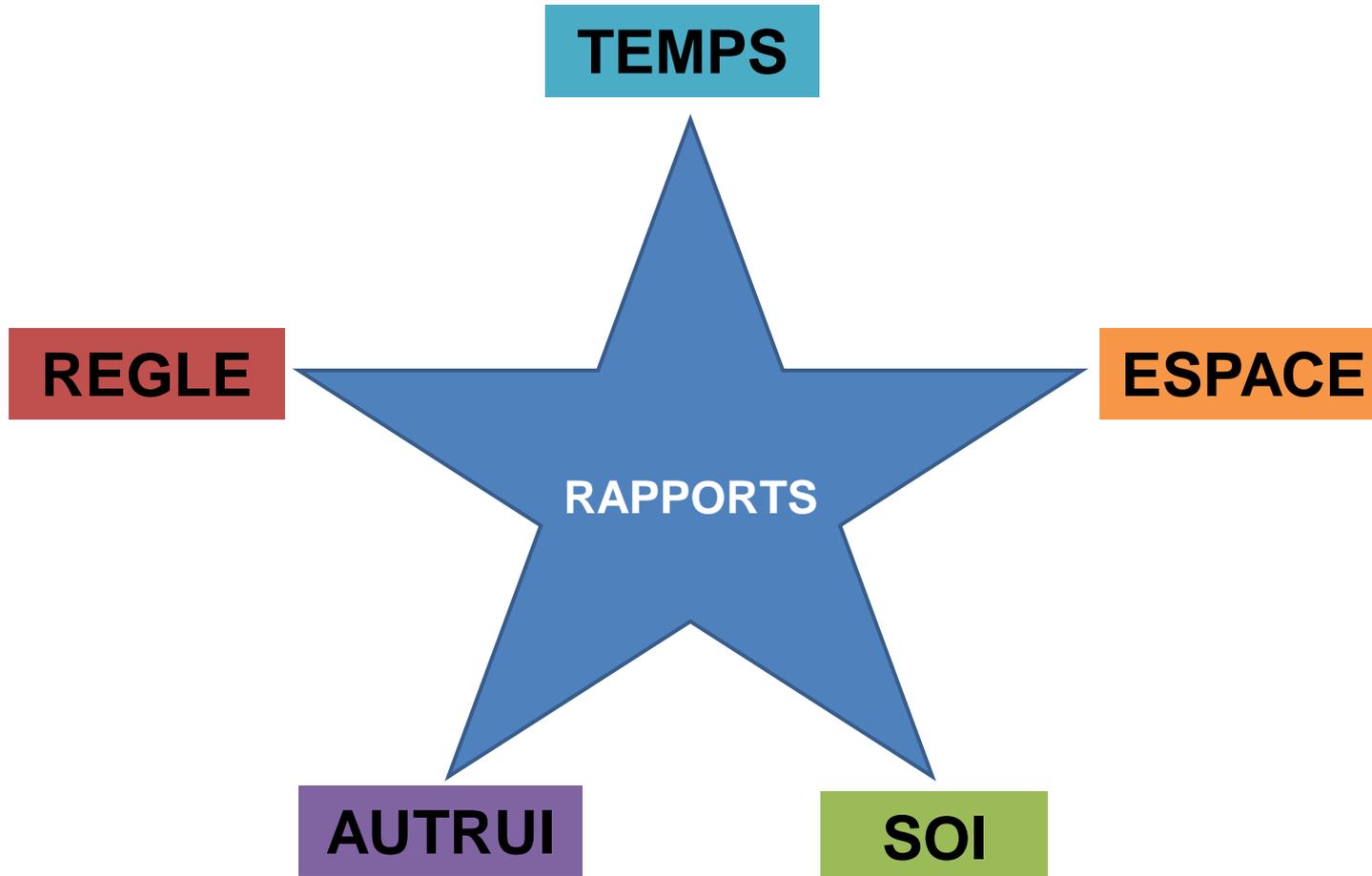
3- BESOIN DE REALISATION (COMPETENCE) = désir d'atteindre des objectifs de plus en plus difficiles.

En somme, l'élève développe son **ESTIME DE SOI** par le triple besoin d'**AFFILIATION**, d'**AUTONOMIE** et de **COMPETENCE**.

Il faut donc aider/accompagner l'élève dans le développement de son estime de soi grâce à un enseignement le lui permettant !

2- L'EXCELLENCE ?... **QUOI ?**

...5 RAPPORTS



2- L'EXCELLENCE ?... QUOI ?

1- RAPPORT au TEMPS (repères chronométriques) : ponctualité, assiduité, « maîtriser le temps »... au 1/100^e de sec.

→ Sport (vie) = tout perdre/gagner pour quelques centièmes de seconde.

→ Ponctualité : 3 pompes la minute de retard !



CHAQUE CENTIEME DE SECONDE COMPTE !!!

2- L'EXCELLENCE ?... QUOI ?

2- RAPPORT à l'ESPACE (repères métriques) : précision, gestion des distances.

→ Cf. Ifuja longueur 2013.



CHAQUE CENTIMETRE COMPTE !!!

2- L'EXCELLENCE ?... QUOI ?

3- **RAPPORT à SOI** (repères intéroceptifs - sensation) : connaissances sur soi, ses possibilités physiques, mentales, techniques (Renshaw).

→ Cf. Asafa Powell meeting vs grand championnat.



« Un bon jugement vient avec l'expérience qui s'acquiert avec les erreurs que l'on a commises ».

2003 : faux départ ¼ finale CM (Jon DRUMMOND)

2004 : 5^e JO Athènes 9"94 / 9"87 MPM 2 semaines plus tard...

2005 : 9"77 RM puis blessé forfait CM Helsinki

2006 : 9"77 RM=, vainqueur Golden League !

2007 : 3^e CM Osaka 9"96 / 9"74 RM 2 semaines + tard...

2008 : 5^e JO Pékin 9"95 / 9"72 2 semaines + tard...

2009 : 3^e CM Berlin 9"84 !

2010 : blessé

2011 : 9"78 MPM / Se blesse 2 jours avant CM Daegu

2012 : 9"85 2^eMPM / Se blesse finale JO 11"99...

2013 : pris pour dopage...

CHAQUE FEEDBACK COMPTE !!!

2- L'EXCELLENCE ?... QUOI ?

4- RAPPORT aux AUTRES (repères extéroceptifs) : comparaison classement : globalisation du point de vue (soi, sa famille, ses amis, son pays... le monde ! Contexte socioculturel de la Nouvelle-Calédonie (« *Destin commun* » à construire)



CHAQUE RENCONTRE COMPTE !!!

« CONSTRUIRE L'EXCELLENCE A PARTIR DE NOS DIFFERENCES »



**LES DANGERS DU
REDUCTIONNISME
ENTREPRENEUR DE MORALE**

DEPASSER LES REDUCTIONNISMES



« *L'effort de compréhension* » Max WEBER :
→ La nécessaire et difficile entreprise de la
caractérisation !

Caractérisation technique, caractérisation symbolique
(DEFrance, 1985).

TECHNIQUE : objectivable, mesurable, rationalisable.

SYMBOLIQUE : représentations sociales, subjectivité.

LES PIEGES DU REDUCTIONNISME

REALITE
COMPLEXE



REPRESENTATION
SIMPLISTE



ENTREPRENEUR
DE MORALE



« Kanak »,
« Blancs »,
« Wallis »



« Beau »,
« Bien »,
« Nul »
...

Préjugés
Jugement de valeurs,
Généralisations
abusives

Discours totaux,
- Disqualification
éthique (DEFrance,
1985),
- stigmatisation
(GOFFMAN, 1975)

**REDUCTIONNISME =
ENTREPRENEUR DE MORALE**

~~REDUCTIONNISME =
ENTREPRENEUR DE MORALE~~

1- IGNORANCE

2- CONFUSION

3- COMPREHENSION

1- « *L'idéologie provient de la non connaissance des modèles que l'on emploie* ».

Jacques ULMANN (1967)

2- Les discours révèlent la position socioculturelle du narrateur
→ Accepter les limites méthodologiques ET éthiques des modèles existants pour mieux les dépasser !

3- Fonder son analyse sur des INDICATEURS OBJECTIVABLES dans une perspective HUMANISTE.

EXEMPLES D'INDICATEURS OBJECTIVABLES

INDICATEURS OBJECTIVABLES ET « ETHIQUES »

ECONOMIQUES

- 57,8 % d'élèves boursiers
 - 54,6 % CPS défavorisées (vs 21 % moyenne nationale).
- Or, réussite au BAC (source MEN-DEPP)
milieux défavorisés = 30 %
vs milieux favorisés = 80 %...
- Etc.

CULTURELS

- Français : langue véhiculaire / vernaculaire
- Suivi sanitaire
- Suivi scolaire
- Accès aux médias culturels (livres, ordinateurs, internet...)

GEOGRAPHIQUES

- Eloignement de l'habitat (lever tôt / coucher tard)
- Lieu de vie : Grand Nouméa / Brousse / Iles

SOCIAUX

- **62,2 % familles recomposées (vs 37 % moyenne nationale) : « question de la socialisation primaire »**
- Etc.

2- L'EXCELLENCE ?... QUOI ?

5- RAPPORT à la REGLE (cadre éducatif) : « rien de pire qu'une règle énoncée et non appliquée » !

→ Cf. Règlement officiel

→ Cf. Règles de fonctionnement



CHAQUE REGLE COMPTE !!!... Même à 250.000 F la règle !

3- L'EXCELLENCE ?... **SYNTHESE**

PROCESSUS > PRODUIT

→ L'exemple de Tony ESTANGUET

Il s'agit d'une démarche, d'un état d'esprit systématique (le dépassement de soi), et non pas lié à un résultat brut (une performance, un résultat).

Cf. les victoires à la Pyrrhus.



« *Dans la vie, il n'y a ni prix ni punitions, seulement des conséquences* ».
Robert Green INGERSOLL

« *Le succès n'est pas une fin, l'échec n'est pas définitif : c'est le courage de continuer qui importe* ». Wiston CHURCHILL



CLASH

OF

TITANS

**RETOUR A LA NORME
BON FONCTIONNAIRE**

**DEPASSER LA NORME
BON INGENIEUR**

4- L'AMBITION

L'engagement permanent

« Ils ont échoué car ils n'avaient pas commencé par rêver ».

William SHAKESPEARE

LA CULTURE DE LA GAGNE* : POSTULAT DE DEPART



Julius YEGO (KENYA, 1989) : the « *youtube athlete* ». 4^e des championnats du monde de Moscou 2013 avec 85 m 40 !!!

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Eric REUILLARD

Septembre 2013